

**APPEL A CANDIDATURE : PRADET COTE JARDIN 2024
RESTAURATION ET BUVETTE
CONSOMMATION SUR PLACE**

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Pradet Côté Jardin 2024 – Mercredi 1^{er} mai 2024

Nombre de personnes attendues : 4000 personnes sur la journée

Parc Cravéro 83220 LE PRADET

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration et de buvette durant la manifestation dite « Pradet Côté Jardin 2024 ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrée alimentaire et de boissons sur l'esplanade du monument aux morts dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour les buvettes et restauration sur place qui vont permettre la restauration du public durant l'évènement.

III. Caractéristiques principales

Dates et Horaires de l'évènement :

Pradet Côté Jardin 2024 :

- Mercredi 1^{er} mai de 10h00 à 18h00

Installation :

- Mardi 30 avril 2024 entre 14h00 et 17h00 ou le jour J entre 7h00 et 9h00

Prix de l'emplacement : 50 € - remorque n'excédant pas 3 ML puis 10 € le ML supplémentaire ne pouvant excéder 7 ML par truck.

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement.

Le truck devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture du public. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun article avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci.

Implantation et superficie : La parcelle mise à disposition du professionnel sélectionné sera implantée au niveau du monument aux morts dans le Parc Cravéro et sera mise à la disposition du professionnel à partir du mardi 30 avril 2024 à 14h00. Les trucks devront être complètement opérationnels le mercredi 1^{er} mai à 9h00. La surface allouée ne pourra pas excéder excéder 7 ML.

Merci de nous communiquer votre heure d'arrivée sur votre fiche d'inscription.

Contrainte logistique : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à l'enlèvement du truck après la manifestation soit le 1er mai à partir de 18h00.

Les exposants sont dans l'obligation d'être ouverts et en fonctionnement sur les plages horaires mentionnées au paragraphe III.

IV. Cahier des charges et notation du buvette-truck

Format de stand demandé : Truck n'excédant pas 7 ML

Nombre de buvette truck à retenir : 1

Cahier des charges des produits – La qualité :

Les candidats devront attester de l'origine des boissons proposées à la vente, favorisant le recours à des productions locales, aux circuits courts, aux produits labélisés bio ou répondant à des critères d'une agriculture raisonnée (label AR) ou d'une production éco-responsable.

Cahier des charges des produits – La diversité :

Les candidats devront proposer des boissons tout au long de la journée il est donc demandé la capacité de servir la variété de produits suivants : Boissons Chaudes – Soft (soda, jus) – Bière et vin.

Critères de notation sur 20 points :

1. La qualité des produits : 10 points

Les candidats devront attester de l'origine des boissons proposées à la vente. Sera attribué 2 points par produit correspondant au label « bio » ou faisant recourt à un circuit court de distribution. Si la commission n'a pas les informations nécessaires et ne peut noter le critère le candidat obtiendra une note nulle.

Obtiendront la note maximale :

La bière artisanale (2 points) – Vin en circuit court (2 points) – soft artisanaux et/ou bio (1 ou 2 points selon la diversité) – Jus de fruits bio ou en circuit court (2 points) – thé bio (2 points) - l'eau et le café ne seront pas notés.

2. La diversité des produits : 5 points

Obtiendront la note maximale le truck qui aura fait la proposition la plus diversifié quantifié en nombre de produits mise à la vente, toutes les variétés de boissons seront ainsi dénombrées. Les autres candidats bénéficieront de la note au prorata du plus offrant.

3. L'esthétique du truck : 5 points

La couleur : 3 points

- ✓ Noir ou blanc : 1 point
- ✓ Coloré : 2 points
- ✓ Coloré et habillé/décoré sur le thème du printemps : 3 points

V. Cahier des charges et notation de la restauration – food truck

Format de stand demandé : Truck n'excédant pas 7 ML

Nombre de food truck à retenir : 1

Cahier des charges des produits – La qualité :

Les candidats devront attester de l'origine des produits proposés à la vente, favorisant le recours à des productions locales, aux circuits courts, aux produits labélisés Bio ou répondant à des critères d'une agriculture raisonnée ou d'une production éco-responsable ou d'un label de qualité (IGP, AOP, Label rouge, HVE..)

Cahier des charges des produits – La diversité :

Les candidats devront proposer des produits à la vente tout au long de la journée, il est donc demandé aux candidats de servir des produits sucrés pour le matin et l'après-midi et du salé pour la restauration du midi.

Formule du midi - Produits frais et de saison de type : Salade composée, pokébow, toast ou bruschetta, sandwich frais type club, une proposition de formule végétarienne obligatoirement demandé.

Petit déjeuner / goûter / dessert de type : Cake maison ou gâteaux maison, gaufre et/ou crêpes, salade de fruits, glaces artisanales, confiserie artisanale (..).

Critères de notation sur 20 points :

- 1. La qualité des produits : 10 points** - Les candidats devront attester de l'origine des produits proposés à la vente, correspondant au label « bio » ou faisant recourt à un circuit court de distribution ou possédant un label de produit renseignant sur sa qualité ou sa provenance (IGP, label rouge, AOP...)

Obtiendront la note maximale : Offre dont tous les produits des formules sont de saison et bénéficient d'un label de qualité et/ou issues d'une agriculture raisonnée et ou en circuit court.

- 2. La diversité des produits : 5 points**

Obtiendront la note maximale le truck qui aura fait la proposition la plus diversifié en nombre de formule pour le midi (2,5 points) et en nombre de suggestion sucré (2,5 points) pour le matin, les desserts et le goûter au prorata de l'offre la plus dense.

- 3. L'esthétique du truck : 5 points (joindre une photo)**

La couleur : 3 points

- ✓ Noir ou blanc : 1 point
- ✓ Coloré (autre que N ou B) : 2 points
- ✓ Coloré et habillé sur le thème du printemps : 3 points

Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 1 buvette truck et 1 food-truck

Pièce à fournir : Tous les documents permettant à la commission de noter le dossier selon les critères ci-dessus – photo du truck.

Pièces administratives :

- Copie de l'attestation d'assurance
- Copie pièce d'identité
- Copie extrait K-Bis (- 3 mois) ou récépissé de déclaration en Préfecture
- Code APE / N° SIRET
- Attestation RSI pour les auto-entrepreneurs

Date de réception des dossiers : Au plus tard le 4 avril 2024 à 17h00

Date commission et retour : Au plus tard le jeudi 11 avril à 17h00

Date de publication de l'appel : 13/03/2024